

**ARR 23 - 019**

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20230217-ARR23-019-AR
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction générale adjointe des finances, de la population et de la santé
Service des assemblées, affaires générales et juridiques

Publié le
17 FEV. 2023

ARRETE DU MAIRE

Objet : Arrêté donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric de VERA, Responsable du service affaires générales et état civil de la ville en application des articles L.2122-19, R.2122-8, R.2122-10, R.2213-17 et R.2213-34 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-19, R.2122-10, R.2213-17 et R.2213-34 ;

Vu le décret n° 62-921 du 3 août 1962 modifiant certaines règles relatives aux actes de l'état civil ;

Vu le Code Civil et notamment l'article 63 et suivants ;

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 relative à la modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle ;

Vu le décret n° 2017-270 du 1^{er} mars 2017 relatif à la délégation des fonctions d'officier de l'état civil exercées par le maire ;

Vu la délibération n°2020-029 du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne, élisant Monsieur Laurent JEANNE, Maire de Champigny-sur-Marne au scrutin secret et à la majorité absolue.

Considérant ce qui suit :

Pour la bonne organisation des services municipaux, il y a lieu de donner délégation de signature à Monsieur Frédéric de VERA, exerçant les fonctions de responsable du service affaires générales et état civil à la direction population de la ville de Champigny-sur-Marne.

ARRETE :

ARTICLE 1 : DE DONNER, à Monsieur Frédéric de VERA responsable du service affaires générales et état civil à la direction population de la ville, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de signature et des fonctions que j'exerce en tant qu'officier d'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil.

Il pourra également valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature de l'acte et mettre en œuvre la procédure de vérification du titre III du décret n° 62-921 du 3 août 1962.

ARTICLE 2 : DE DONNER, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de signature à Monsieur Frédéric de VERA, responsable du service affaires générales et état civil, à effet de signer dans le cadre des opérations funéraires les autorisations de fermeture de cercueil et les autorisations de crémation.

ARTICLE 3 : DE DONNER sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de signature à Monsieur Frédéric de VERA, responsable du service affaires générales et état civil, à effet de signer les actes, dans la limite de ses attributions, comme suit :

En matière de délégation spécifiques pour le service de l'état civil

- Les certificats de vie ;
- Les attestations de vie commune ;
- Les attestations de domicile, de changement de domicile ;
- Les déclarations de perte de CNI, de passeport.

En matière de délégation spécifique pour le service du recensement

- Les lettres de relance dans le cadre du recensement annuel de la population

ARTICLE 4 : DE PRECISER que cette délégation prendra effet lorsque le présent arrêté aura été rendu exécutoire après accomplissement des dispositions légales et réglementaires.

ARTICLE 5 : D'INDIQUER que la directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de faire procéder à sa publication.

ARTICLE 6 : DE PRECISER que l'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Madame la Directrice départementale des finances publiques du Val-de-Marne ;
- Monsieur Frédéric de VERA

Fait à Champigny-sur-Marne, le **17 FEV. 2023**

Monsieur Laurent JEANNE

**Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile de France**



Notifié à Monsieur Frédéric de VERA le :